

23 sep 2022 -16:05

Appartient à Conseil des ministres du 23 septembre 2022

Ajout du cancer de l'ovaire à la liste des maladies indemnissables par le Fonds amiante

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal régissant quelques adaptations formelles dans le cadre de la reconnaissance du cancer de l'ovaire par le Fonds amiante.

À la suite de l'adoption de la loi du 14 juin 2022, le cancer de l'ovaire a été ajouté à la liste des maladies indemnissables par le Fonds amiante. Cela signifie que les personnes qui souffrent d'un cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante pourront obtenir une indemnisation du Fonds amiante.

Pour prendre en compte cet ajout, le projet d'arrêté royal contient quelques adaptations formelles à l'arrêté royal du 11 mai 2007 relatif à la loi-programme du 27 décembre 2006 portant création d'un Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be